

Lu pour vous – N° 11

*Notes de lecture proposées par le secrétariat général du COR, dans un format synthétique et selon une approche pédagogique, pour mettre en avant différents travaux d'analyse, en France et à l'étranger, sur la question des retraites et du vieillissement.
Ces notes de lecture ([disponibles sur le site du COR](#)) n'engagent pas le Conseil.*

► L'écart de dépenses publiques entre la France et l'Allemagne

COE – Rexecode, Michel Didier, Emmanuel Jessua, Sébastien Turban

Document de travail N°69 - Juin 2018

Ce document présente les écarts de dépenses publiques entre la France et l'Allemagne sur la période 1996 - 2016. Il note que non seulement les dépenses en France ont augmenté (+1,7 point de PIB) mais également que l'écart entre les ratios de dépense publique des deux pays s'est fortement creusé (+6,6 points de PIB). En 2016, le rapport entre la dépense publique totale et le PIB était de 56,6 % en France et 44 % en Allemagne, soit un écart de 12,6 points de PIB.

En découpant ce ratio de dépense pour chaque composante de la dépense publique (retraites, santé, dette etc.), le document montre que les retraites constituent pour la France comme pour l'Allemagne le plus grand poste de dépense publique, soit respectivement 336 milliards d'euros (15,1 % du PIB) et 348 milliards d'euros (11,1 % du PIB). Cet écart de 4 points de PIB concernant les dépenses de retraite représente l'écart le plus important entre les deux pays parmi les différents postes de dépense.

Cet écart peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la dépense annuelle moyenne par retraité est beaucoup plus élevée en France (cette dépense contribuerait de 2,2 points de PIB à l'écart observé) et les taux de remplacement sont globalement plus favorables. Par ailleurs, si l'Allemagne compte davantage de personnes de plus de 62 ans parmi sa population, le ratio entre le nombre

de retraités et le nombre de personnes de plus de 62 ans, plus important en France, expliquerait 1,5 points de PIB d'écart.

Cette étude peut être rapprochée de celle conduite par la Banque de France¹ qui met en exergue que les différences d'organisation du système de retraite, et plus précisément le recours à la retraite privée en Allemagne, représentent 1 point de PIB. Notamment, les retraites complémentaires sont obligatoires en France et incluses dans les dépenses publiques alors qu'elles relèvent d'accords de branche (privées) en Allemagne.

Pour conclure, compte tenu de son poids, la baisse du ratio des dépenses de retraite est considérée par cette étude comme un levier majeur de la réduction globale des dépenses publiques. Le rapport préconise d'augmenter l'âge de départ à la retraite qui est assez bas en France en comparaison avec les pays de l'OCDE.

Il faut noter que les données d'Eurostat utilisées par COE - Rexecode diffèrent des chiffres du COR issus des données de la DREES estimant le montant des dépenses de retraite en France à 14 % du PIB en 2016. Cela s'expliquerait par l'inclusion des préretraites, des dépenses d'invalidité et des prestations de dépendance dans « les dépenses de retraite » par Eurostat - se rapprochant davantage du concept de « prestations vieillesse ».

¹ « L'écart de dépenses publiques entre la France et l'Allemagne », M. Aouriri et H. Tournoux, Rue de la Banque N°46, juillet 2017

► Population ageing : Pension policies alone will not prevent the decline in the relative size of the labour force

Hervé Boulhol, Christian Geppert

Article – CEPR – Juin 2018

Cet article observe, à partir des données de l'OCDE, l'évolution du taux de dépendance économique des personnes âgées² entre 2015 et 2050. En raison d'une forte progression de ce ratio, les auteurs insistent sur la nécessité selon eux d'augmenter l'âge de départ à la retraite bien au-delà de ce que prévoient les mesures mises en œuvre aujourd'hui dans les pays de l'OCDE.

En 1980, on comptait en moyenne 20 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes en âge de travailler dans les pays de l'OCDE. En 2015, le ratio était de 28 pour 100 et il augmenterait à 53 pour 100 en 2050. Les politiques publiques ont bien pris en compte ces enjeux en allongeant notamment la durée de carrière. Les auteurs s'interrogent néanmoins sur l'efficacité de ce levier d'action à long terme.

Malgré un ralentissement de la croissance de l'espérance de vie à 65 ans dans les 35 prochaines années, l'OCDE estime à 8,4 ans l'augmentation nécessaire de l'âge de départ à la retraite pour stabiliser le taux de dépendance d'ici 2050. A titre de comparaison, les politiques mises en œuvre dans les pays de l'OCDE permettraient d'augmenter en moyenne l'âge de départ à la retraite d'un an et demi d'ici 2050, ce que les auteurs jugent insuffisant pour endiguer la croissance du taux de dépendance. Ces prévisions restent toutefois très dépendantes des évolutions démographiques.

Si les taux d'emploi ne progressent pas, notamment chez les personnes âgées, les auteurs prévoient une augmentation des cotisations ou de la fiscalité et une baisse du

² C'est le ratio entre les personnes âgées qui ne sont plus en âge de travailler et la population en âge de travailler

niveau des pensions pour limiter les pressions financières sur les systèmes de retraite.

► Pro-Elderly Welfare States within Child-Oriented Societies

Robert I. Gal, Pieter Vanhuyse, Lili Vargha

Journal of European Public Policy, Vol. 25, No. 6, pp. 944-958, 2018

Cet article étudie les transferts intergénérationnels institutionnalisés et internes aux familles, mettant en avant les différentiels de transfert vers les générations âgées et les jeunes générations. En effet, en analysant dix pays européens, les auteurs montrent que les transferts aux personnes âgées sont fortement institutionnalisés (par exemple par les impôts et les cotisations des actifs) tandis que les ressources transférées aux enfants sont le plus souvent privées (transferts intrafamiliaux). En d'autres termes, alors que les coûts liés au vieillissement de la population sont le plus souvent supportés par l'ensemble de la société, l'investissement auprès des jeunes générations est essentiellement assuré par la famille. Pour évaluer le poids de ces ressources, trois canaux de transferts sont étudiés ici : les transferts publics, les transferts privés et les transferts induits par le travail domestique non-rémunéré. Ainsi mesurées, les ressources à destination des enfants seraient deux fois plus élevées que pour les personnes âgées.

La prédominance du caractère privé des transferts à destination des jeunes joue fortement sur la reproduction des inégalités, notamment en matière d'éducation.

► Minimum vieillesse : un allocataire sur deux se perçoit en mauvaise santé

DREES

DREES - Etudes et Résultats n°1066 - juin 2018

Cette étude de la DREES vise à évaluer la façon dont les allocataires des minima de pension perçoivent leur état de santé, leur couverture

complémentaire et le renoncement aux soins. Ainsi, en comparaison avec les personnes de 60 ans ou plus³, les allocataires du minimum vieillesse sont largement plus nombreux à déclarer un état de santé dégradé. En effet, 47 % d'entre eux se perçoivent en mauvaise ou très mauvaise santé tandis que c'est 15 % des plus de 60 ans. Cet écart se constate aussi pour la déclaration de maladies chroniques, les limitations d'activité importantes et les situations de détresse psychologique.

De plus, près d'un quart des allocataires n'a pas de couverture complémentaire santé alors que cela ne concerne que 5 % des 60 ans et plus. De ce fait, les allocataires sont nombreux à renoncer à des soins pour des raisons financières, soit 12 % des femmes et 18 % des hommes au cours de l'année précédant l'enquête (contre 3 % des 60 ans ou plus).

Ces constats s'intensifient pour les allocataires les plus pauvres dont l'état de santé apparaît davantage dégradé. C'est aussi le cas de ceux entrés avant 65 ans dans le dispositif en raison d'une situation de handicap, d'invalidité ou d'incapacité au travail.

► How does divorce affect retirement security ?

Center for Retirement Research at Boston College, Alicia H. Munnell, Wenliang Hou, and Geoffrey T. Sanzenbacher

CRR 18-12 – Juin 2018

Le taux de divorce est désormais stable aux États-Unis : près d'un mariage sur quatre se solde par un divorce. Les auteurs montrent que le divorce augmente les risques d'avoir un niveau de vie relativement plus faible une fois à la retraite, notamment en raison d'une moindre capacité d'épargne après le divorce.

³ Le minimum vieillesse est ouvert en principe aux personnes de 65 ans ou plus mais également à partir de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite (60 ans à 62 ans selon les générations) sous certaines conditions, notamment en cas de handicap, d'incapacité ou d'incapacité au travail.

Ils utilisent pour cela le *NRRI* (National Retirement Risk Index), indicateur présentant le pourcentage de ménages dont le taux de remplacement projeté est inférieur d'au moins 10 % au taux de remplacement permettant au ménage de conserver le même niveau de vie qu'à l'âge actif. Ce sont les ménages dits « à risque ».

Le divorce entraîne des coûts à court terme comme les frais de justice mais également une baisse des ressources des époux (par exemple liée aux coûts de transaction suite à la vente de leur patrimoine immobilier). D'après l'étude, 53 % des ménages qui ont connu un divorce sont « à risque » pour la retraite, contre 48 % des ménages qui n'ont jamais divorcé. Toutefois les résultats varient selon la composition du ménage : les couples dont l'un des conjoints a déjà été divorcé et les hommes divorcés vivant seuls sont clairement désavantagés. En effet, le versement d'une pension alimentaire, ajouté aux dépenses pour la nouvelle famille pour les hommes remariés pèse sur la capacité d'épargne. Au contraire, les femmes seules divorcées ont un risque équivalent par rapport aux femmes non divorcées.

L'étude avance que le divorce entraîne une augmentation des dépenses courantes du ménage, particulièrement pour les femmes qui obtiennent le plus souvent la garde des enfants mais cet effet serait compensé par une plus grande proportion de femmes propriétaires de leur logement à la suite du divorce (l'hypothèque du logement étant prise en compte dans le calcul du *NRRI*).

► Older Men's Labor Force Participation in Belgium

National Bureau of Economic Research, Alain Jouten, Mathieu Lefebvre

NBER - Working Paper - 24669

L'article étudie les facteurs expliquant l'augmentation de la participation des hommes belges de 50 ans et plus au marché du travail depuis le milieu des années 1990.



Les auteurs observent que le taux d'activité des hommes a augmenté alors que le taux de chômage est resté relativement stable. La chute du taux d'inactivité et du nombre d'hommes à la retraite ou en retraite anticipée indique que les hommes de 50 ans ou plus ont eu tendance à retarder leur départ à la retraite.

Cela peut en partie s'expliquer par la diminution de la part des 55-64 ans en situation d'invalidité ou de handicap depuis les années 1990. En outre, le temps partiel s'est beaucoup développé - près de 20 % des hommes de 55 à 64 ans en emploi - ce qui serait notamment lié aux dispositifs de cumul emploi-retraite.

À l'image de ce dispositif, plusieurs réformes du système de retraite ont contribué à ces évolutions : les indemnités pour les travailleurs âgés en situation de chômage ont largement diminué, l'âge de départ à la retraite a été relevé à 63 ans et l'âge de départ à taux plein est aussi revu à la hausse, jusqu'à atteindre 67 ans en 2030. Par ailleurs, la montée généralisée du niveau d'étude induit souvent un allongement des carrières.

► **What explains the widening gap in retirement ages by education?**

Center for Retirement Research at Boston College, Matthew S. Rutledge

CRR 18-10 – Mai 2018

Cet article étudie l'évolution de l'âge de départ à la retraite en fonction du niveau de diplôme aux États-Unis. En moyenne, l'âge de départ à la retraite des hommes diplômés du supérieur

a progressé plus rapidement que pour les hommes diplômés du secondaire entre 1990 et 2016, respectivement +1,1 an et +0,6 an (ce constat s'applique également aux femmes).

Plusieurs facteurs ont davantage incité les salariés à prolonger leur carrière, notamment le passage à un système de retraite à cotisations définies et la mise en place d'un âge de départ à la retraite à taux plein avec un système de décote et de surcote. Ces mesures ont eu moins d'impact sur les peu diplômés qui étaient plus susceptibles de bénéficier déjà d'un système de retraite à cotisations définies. De plus, ayant des revenus plus faibles que les diplômés du supérieur, cette mesure s'est révélée moins incitative car les gains potentiels par ce changement étaient moins importants.

Ensuite, les inégalités en termes de santé, d'espérance de vie et de conditions de travail se creusent selon le niveau de diplôme. Ainsi, les moins diplômés sont beaucoup plus nombreux à déclarer travailler dans des conditions difficiles et c'est la santé qui apparaît comme le facteur le plus déterminant dans les départs précoces à la retraite. Ils sont aussi plus nombreux à partir en retraite au titre d'incapacité ou de handicap.

Enfin, les diplômés du supérieur, plus souvent mariés, auraient été incités à rester en emploi en attendant le départ à la retraite de leur conjointe (départ plus tardif en raison de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail dans les années 1950-1960).

À propos du Conseil d'orientation des retraites

Créé en mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, associant notamment les partenaires sociaux, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français.

Sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, montant des pensions, redistribution, etc.), le COR élabore les éléments d'un diagnostic partagé.

Ces notes de lecture ont été préparées par le secrétariat général du COR, sous la direction de M. Pierre-Louis Bras, président du COR.